

BUDGET PRIMITIF



Quelle stratégie budgétaire pour 2025 ?

• STABILISER LA FISCALITÉ

Les taux de taxes foncières (TF), de taxe d'habitation (TH), de taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) et de cotisation foncière des entreprises (CFE) seront reconduits à leur niveau de 2024.

• MAÎTRISER LE FONCTIONNEMENT TOUT EN FINANCIER LES DÉPENSES CONTRAINTES ET EN PRÉSERVANT LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC

Les dépenses de fonctionnement progresseront de 2,7 % en intégrant l'effet particulièrement significatif des mesures nationales impactant la masse salariale, de la flambée du coût des assurances et de la progression des frais financiers.

• CONSERVER UNE CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT SUFFISANTE

Dans un contexte de réendettement lié au projet « Mon réseau grandit », l'objectif est de préserver la capacité de la métropole à financer les projets du mandat.

• PILOTER UN NIVEAU D'INVESTISSEMENT AMBITIEUX

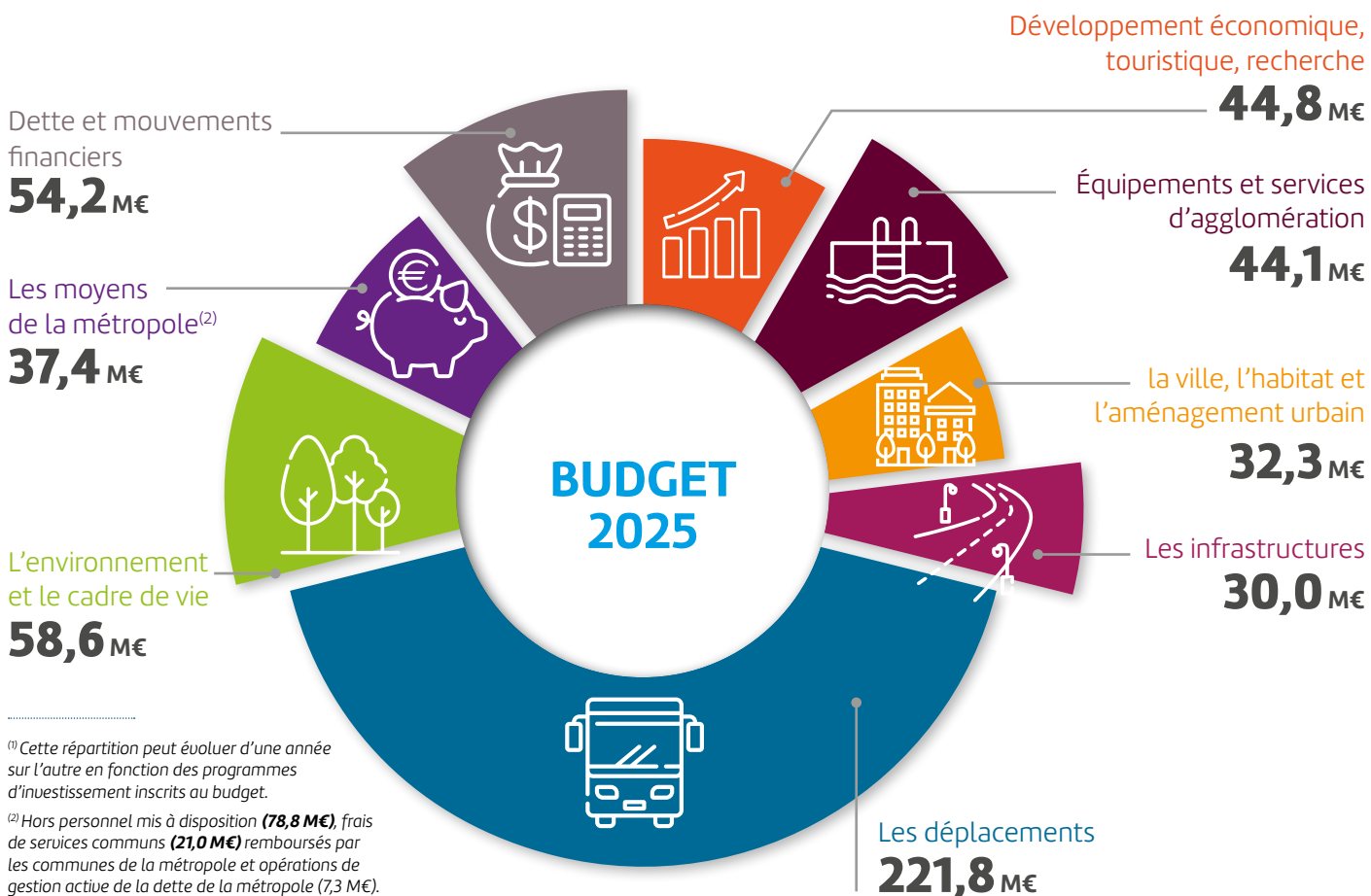
Les dépenses d'investissement seront confortées à un niveau élevé. Elles seront budgétées à hauteur de 239,9 M€ dont 133,7 M€ consacrés au projet « Mon réseau grandit » en 2025.

• CONSERVER UN NIVEAU DE DETTE SOUTENABLE

Pour préserver la solvabilité de la métropole et sa capacité à investir durablement.

La répartition du budget 2025⁽¹⁾

(BUDGET PRINCIPAL, DÉPLACEMENTS, DÉCHETS MÉNAGERS ET PORTS DE PLAISANCE)



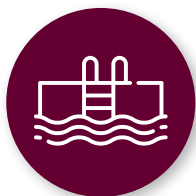
Quels seront les principaux investissements de Brest métropole en 2025 ?



23,8 M€

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, TOURISTIQUE, RECHERCHE

- Le projet métamorphose d'Océanopolis : **7 000 000 €**
- La poursuite de l'aménagement du plateau des Capucins : **4 914 156 €**
- Les investissements en faveur de la recherche, de l'enseignement supérieur et de l'innovation : **2 635 000 €**
- Le plan de développement portuaire et la réparation navale : **1 810 000 €**
- Le pôle d'échange multimodal gare : **1 502 000 €**
- Les travaux aux ports de plaisance : **1 300 000 €**



5,3 M€

ÉQUIPEMENTS ET SERVICES D'AGGLOMÉRATION

- Les travaux dans les équipements sportifs : **2 244 000 €**
- Les travaux dans les équipements culturels : **1 759 000 €**



18,6 M€

LA VILLE, L'HABITAT ET L'AMÉNAGEMENT URBAIN

- Le nouveau programme national de renouvellement urbain : **5 291 000 €**
- Le logement social : **2 475 000 €**
- L'aménagement de nouvelles zones d'activités : **2 370 000 €**
- Le traitement des espaces publics dans les centres-villes des communes de la métropole : **2 310 000 €**
- Les acquisitions foncières et la gestion immobilière : **2 041 000 €**

Budget d'investissement 2025 :

239,9 M€*

* Se rajoutent aux budgets des politiques publiques détaillés ci-dessus les mouvements financiers (3,7 M€) et les investissements consacrés aux moyens de la Métropole (4,3 M€)



17,4 M€

LES INFRASTRUCTURES

- Les interventions sur le domaine public routier : **9 157 264 €** (y compris travaux en régie)
- Les investissements sur le réseau d'éclairage public : **2 125 000 €**
- Le contournement nord-ouest de Brest : **1 500 000 €**



155,1 M€

LES DÉPLACEMENTS

- Le projet « Mon réseau grandit » : **1 337 090 000 €**
- Les acquisitions de bus : **8 440 000 €**
- Les interventions sur le domaine public routier vélos : **5 100 000 €**
- Les infrastructures, bâtiments et équipements de mobilité durable : **4 760 000 €**
- La transition énergétique du réseau de transport collectif : **2 166 000 €**



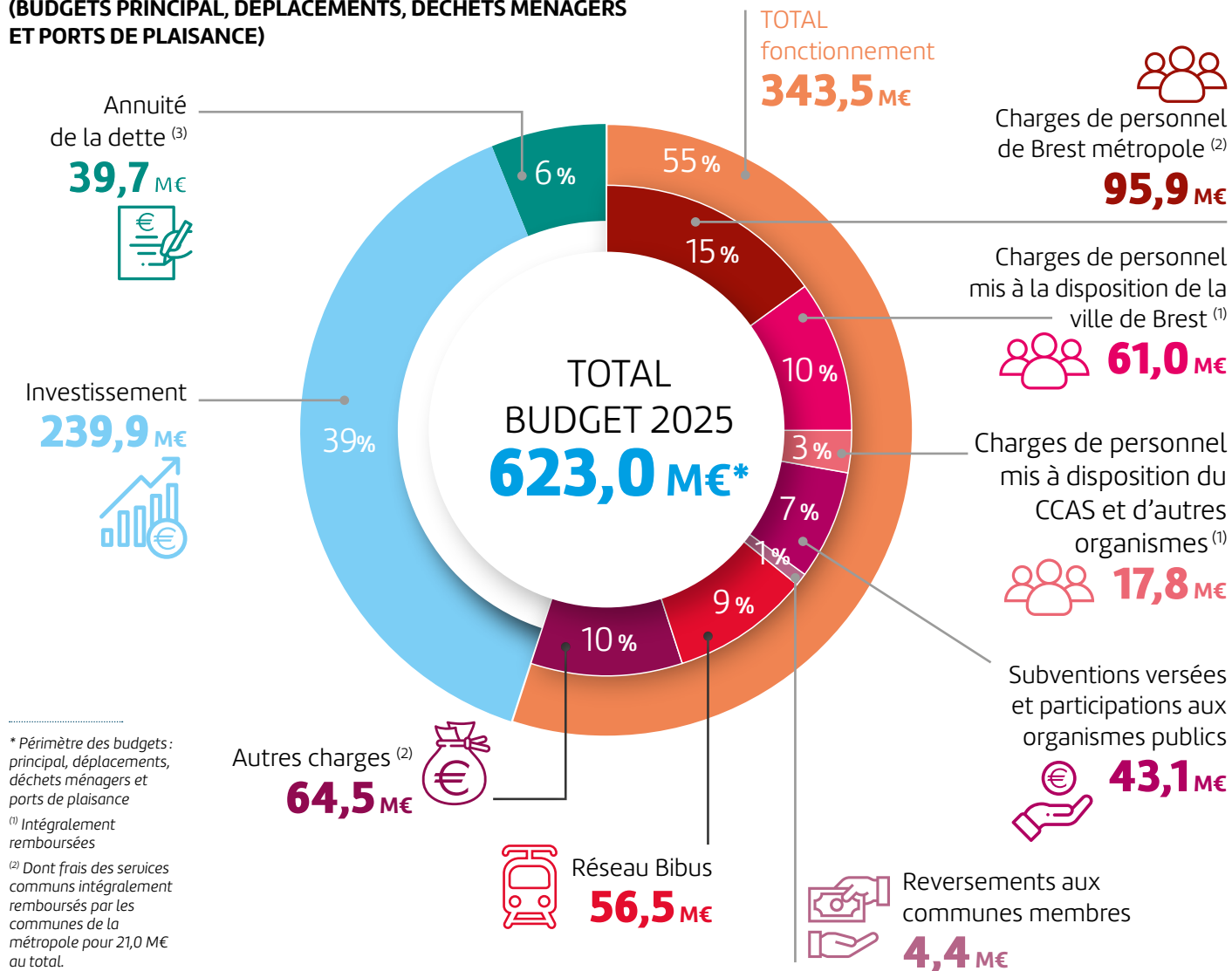
11,8 M€

L'ENVIRONNEMENT ET LE CADRE DE VIE

- Les travaux sur les espaces verts de la métropole : **2 155 000 €** (y compris travaux en régie)
- L'acquisition du matériel roulant de la collecte : **1 750 000 €**
- La gestion des biodéchets : **1 568 000 €**

Vue d'ensemble du budget de la métropole

(BUDGETS PRINCIPAL, DÉPLACEMENTS, DÉCHETS MÉNAGERS
ET PORTS DE PLAISANCE)



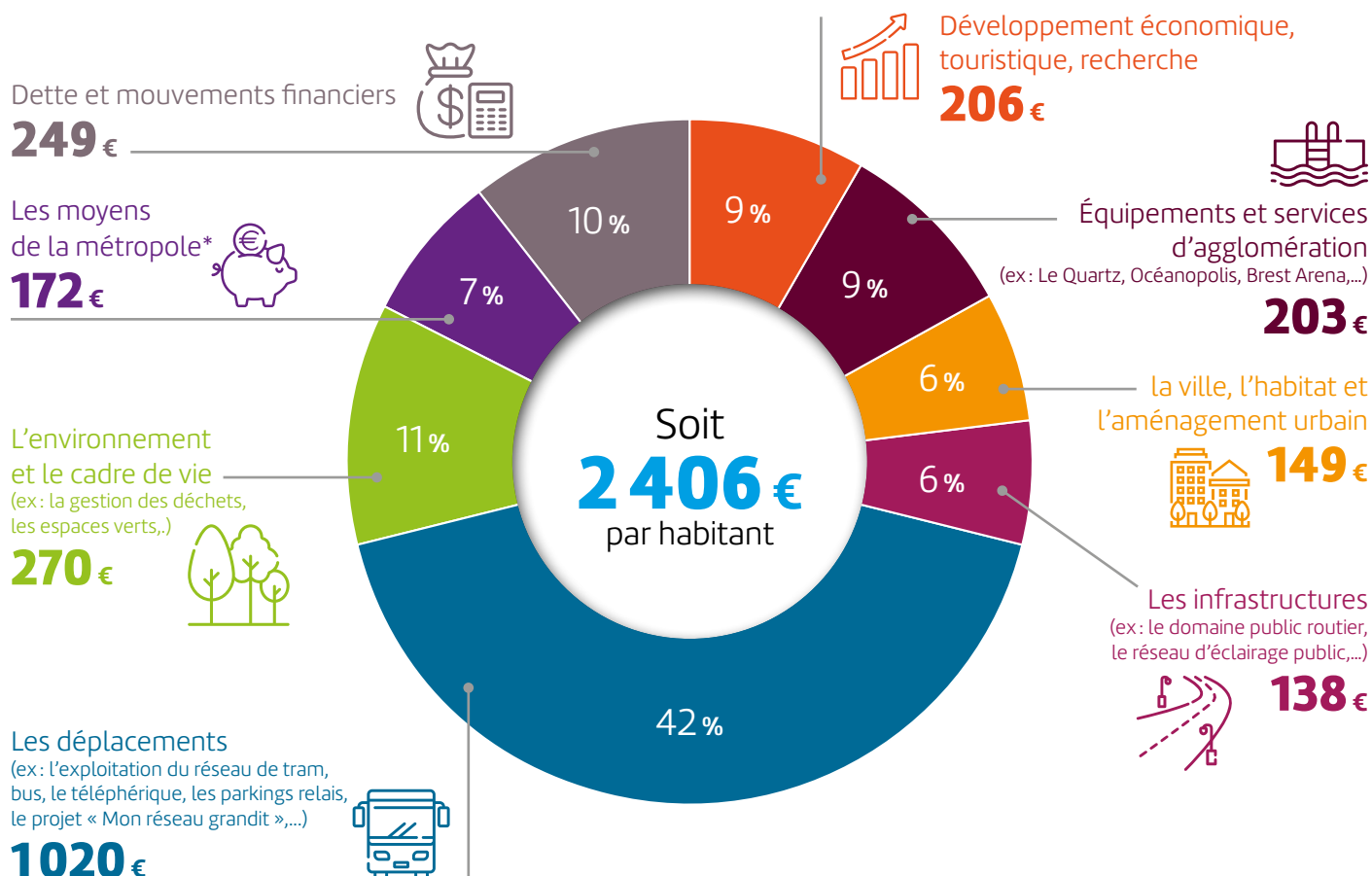
Le budget de Brest métropole pour 2025 s'élève à 623,0 M€

Il est constitué
d'une section de
fonctionnement
et d'une section
d'investissement.

- **LA SECTION DE FONCTIONNEMENT** correspond aux dépenses et recettes courantes de Brest métropole. En dépenses, il s'agit des frais de personnel, des subventions versées, des dépenses d'énergie et de fluides, des prestations de services, etc. En recettes, il s'agit des recettes fiscales, des dotations versées par l'État, des tarifs acquittés par les usagers des services publics, etc.
- **LA SECTION D'INVESTISSEMENT** regroupe les dépenses ayant vocation à préserver, accroître et/ou améliorer le patrimoine de la collectivité, notamment les opérations de constructions de nouveaux équipements et les programmes de conservation du patrimoine existant.
- **L'ANNUITÉ DE LA DETTE** correspond à la charge de la dette comprenant les intérêts et le remboursement du capital des emprunts pour l'année en cours.

À quoi sont consacrées les dépenses inscrites au budget 2025 de Brest métropole?

(BUDGETS PRINCIPAL, DÉPLACEMENTS, DÉCHETS MÉNAGERS ET PORTS DE PLAISANCE)

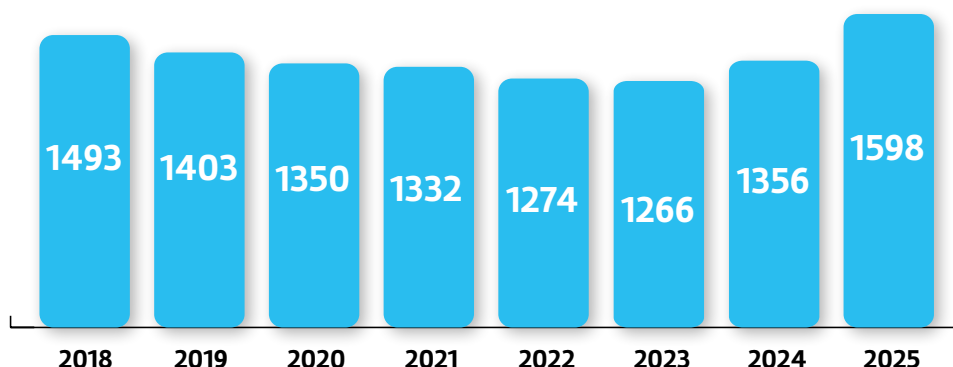


* Les moyens de la métropole concernent les dépenses des services ressources nécessaires à la mise en œuvre des politiques métropolitaines (ressources humaines, finances, informatique, patrimoine logistique, etc.). Sont exclues du graphique les charges de personnel mis à disposition et celles des services communs remboursées par les communes de la métropole.

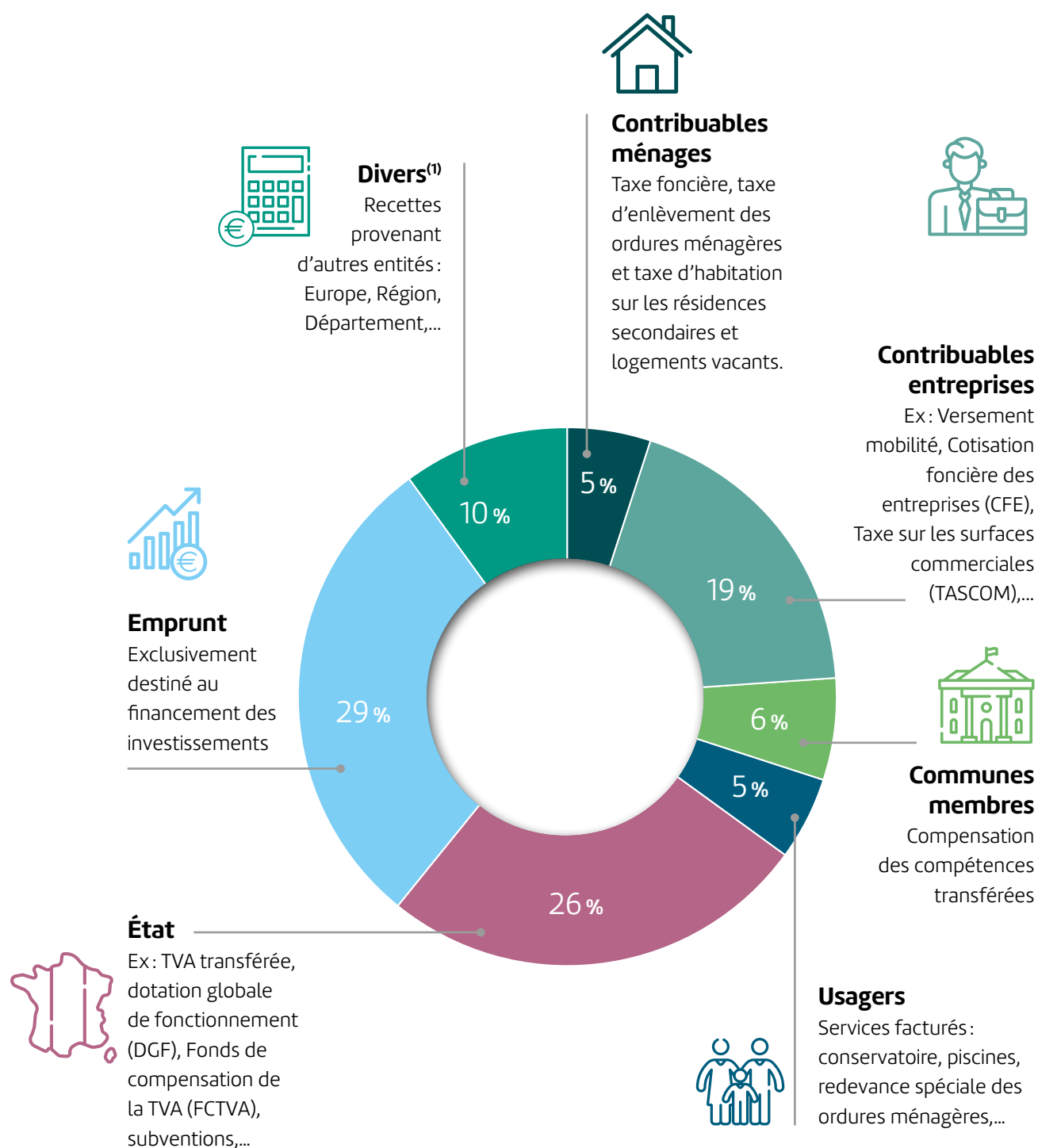
Comment évolue l'endettement de la métropole?

LA DETTE EN € PAR HABITANT AU 1^{er} JANVIER

JUSQU'EN 2023, L'ENDETTEMENT DE LA MÉTROPOLE A DIMINUÉ RÉGULIÈREMENT. Comme cela a été anticipé, le projet « Mon réseau grandit » entraîne un réendettement maîtrisé sans remise en cause de la solvabilité financière de la métropole.

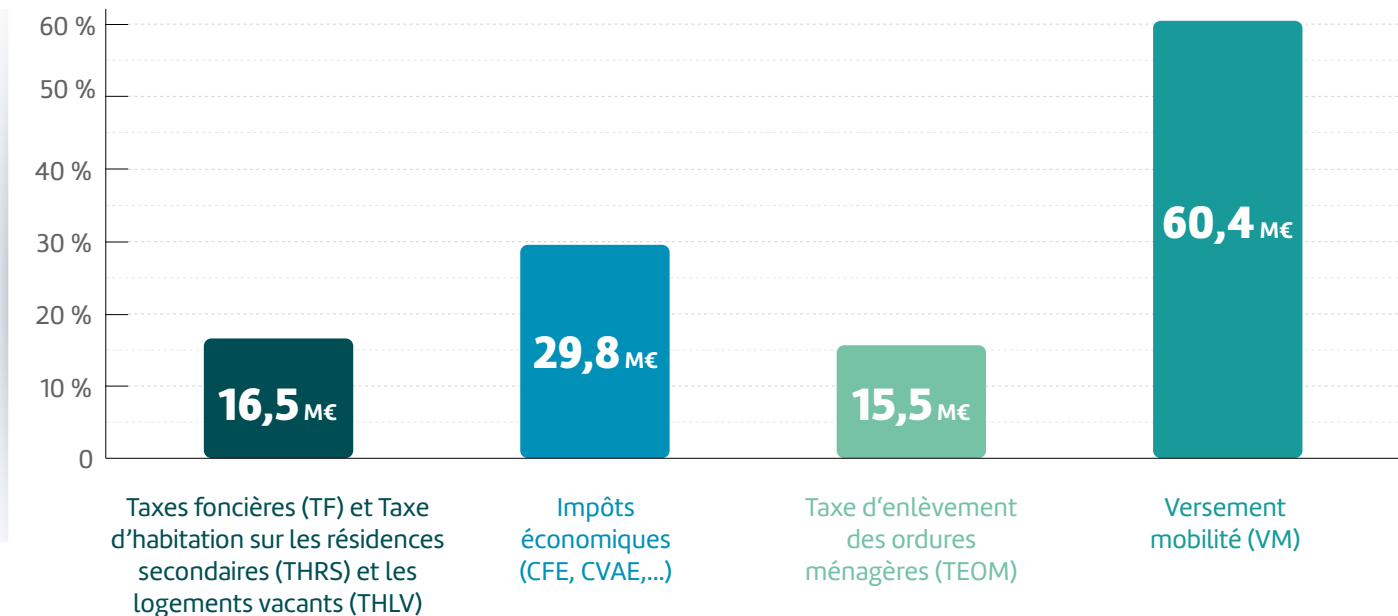


D'où viennent les recettes inscrites au budget 2025 de Brest métropole?



⁽¹⁾ Sont exclus du graphique les remboursements correspondants aux charges de personnel mis à disposition et aux charges des services communs.

LA RÉPARTITION DES RECETTES FISCALES DE LA MÉTROPOLE

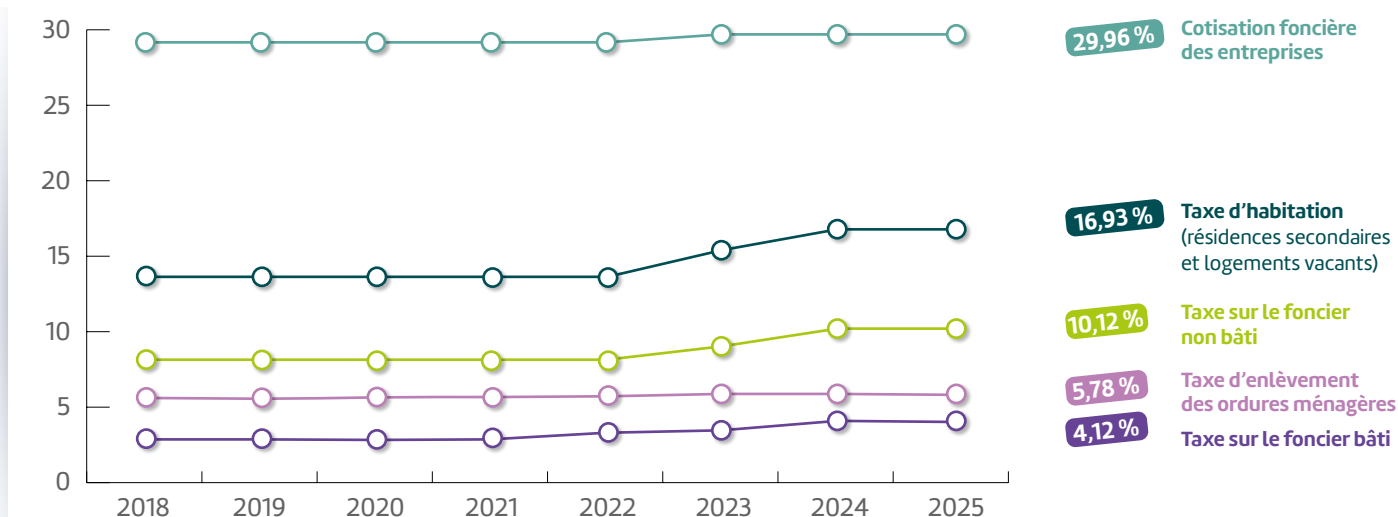


Les taux d'imposition votés par le conseil de métropole seront reconduits à leur niveau de 2024 :

- **4,12 %** pour la taxe foncière sur les propriétés bâties;
- **10,12 %** pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties;
- **16,93 %** pour la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et celle sur les logements vacants;
- **5,78 %** pour la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM);
- **2,00 %** pour le versement mobilité;
- **29,96 %** pour la cotisation foncière des entreprises (CFE).

La contribution fiscale de chaque ménage à Brest métropole est égale à la valeur locative du logement, fixée par l'État, multipliée par le taux voté par le conseil de métropole.

L'actualisation forfaitaire de la valeur locative du logement a lieu chaque année en fonction de l'inflation constatée au mois de novembre. Pour 2025, cette actualisation est fixée à +1,7 %.



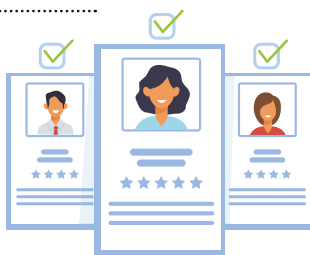
CHIFFRES CLÉS



217 444
habitants

(population totale
au 1^{er} janvier 2025 –
recensement 2022)

1150 km
de voirie



112 546
emplois

(source INSEE 2024)

205 350
ménages

(source INSEE 2024)



106 786
résidences
principales

(source INSEE 2024)

19 836
logements
sociaux

(source : critères
DGF 2024)



Créée en 1974 au cœur d'un bassin de vie de 400 000 habitantes et habitants, la Communauté urbaine de Brest, devenue métropole le 1^{er} janvier 2015, regroupe huit communes : Brest, Bohars, Gouesnou, Guilers, Guipavas, Le Relecq-Kerhuon, Plougastel-Daoulas et Plouzané...

Espaces verts, Déchets, Transports en commun, Voirie, Eau et assainissement, Habitat, Développement économique, Numérique, Équipements culturels et sportifs ... La collectivité déploie chaque jour des services pour améliorer le quotidien des habitantes et habitants de ses communes.

Chaque début d'année, un budget est voté par les élus en conseil de métropole pour mettre en œuvre ces services et engager les actions à venir.

Pour plus d'informations sur les budgets de la métropole, rendez-vous sur brest.fr

Hôtel de métropole

24, rue Coat-ar-Guéven / CS 73826 – 29238 Brest Cedex 2
+33 (0)2 98 33 50 50 – contact@brest-metropole.fr

